



PROCÈS VERBAL

Date de la convocation :	19 février 2025
Date d'affichage :	19 février 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	11
Nombre de délégués excusés :	3
Nombre de délégués absent :	2
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votes :	14

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Dorons dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison de la Coopération Intercommunale - 133 Quai Saint Réal - 73600 Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Nouare KISMOUNE, Président.

Etaient présents :

Communauté de communes

Val Vanoise : Jean-Marc BELLEVILLE, Thibaud FALCOZ,
Thierry MONIN, Florence SURELLE

HAUTECOUR : Joseph SELLIER

LES BELLEVILLE: Dominique DUNAND, Romain SOLIER

MOUTIERS : Nouare KISMOUNE, Florence SCARPETTA

SAINT MARCEL : Sébastien SAVOV

SALINS-FONTAINE : Alain CULLET

Etaient excusés :

Communauté de communes

Val Vanoise : Jean-Yves PACHOD (pouvoir à Jean-Marc BELLEVILLE)

SAINT MARCEL : Eric SUINO (pouvoir à Sébastien SAVOV)

SALINS-FONTAINE : Stéphane PORTHEAULT (pouvoir à Alain CULLET)

Etaient absents :

Communauté de communes

Val Vanoise : Gabriel BLANC

HAUTECOUR : Florian PABOEUF

ORDRE DU JOUR

1. Nomination secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024
3. Information des décisions prises par le Président en vertu de sa délégation
4. Débat d'orientation budgétaire 2025
5. Informations et questions diverses

Début de la séance : 18 heures

1. Nomination secrétaire de séance

Madame Florence SCARPETTA est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024

Le procès-verbal est approuvé

3. Information des décisions prises par le Président en vertu de sa délégation

DATE	TIERS	OBJET	MONTANT T.T.C.
30/01/2025	LANDOT	Litige sur la délibération DOR9-2024 du 2 avril 2024	7 500 €
30/01/2025	LANDOT	Litige sur la délibération DOR11-2024 du 1 ^{er} octobre 2024	7 500 €
04/02/2025	LDLC.PRO	Ordinateur	703.09 €
10/02/2025	SECAF	Réparation toiture de la STEP	2 141.10 €

lecture est faite

Thierry MONIN trouve dommageable d'avoir eu recours à un avocat, sachant que le syndicat des Dorons ne gagnera pas gain de cause.

Nouare KISMOUNE explique que le cabinet Landot n'est pas aussi catégorique et qu'il faut attendre le jugement.

Thierry MONIN insiste sur le fait que mandater le cabinet Landot est un gaspillage d'argent. C'est une très mauvaise gestion du syndicat.

Nouare KISMOUNE acquiesce en disant que c'est dommage d'en arriver là. Et, comme déjà expliqué lors d'une réunion extraordinaire avec tous les maires concernés, cette affaire est kafkaïenne.

Nouare KISMOUNE remercie les services pour leur travail d'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.

4. Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Président doit présenter au Comité syndical, dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Voici les principaux éléments de contexte pour orienter la réflexion budgétaire du Syndicat des Dorons :

a. Contexte économique international et national

Croissance économique mondiale : La croissance économique mondiale reste modérée, impactée par les tensions géopolitiques et les incertitudes économiques.

Inflation et hausse des coûts : L'inflation, bien qu'en légère décélération, continue d'affecter les prix des matériaux, de l'énergie et des services. Cela impacte directement les coûts d'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

Taux d'intérêt élevés : La politique monétaire restrictive des banques centrales entraîne une hausse des taux d'intérêt, ce qui alourdit les coûts de financement pour les projets d'investissement des collectivités et des syndicats.

Transition écologique mondiale : Les objectifs climatiques internationaux renforcent les pressions pour moderniser les infrastructures d'assainissement, adopter des technologies plus durables et réduire l'impact environnemental des activités.

b. Contexte européen et réglementaire

Planification hydrologique : Les épisodes de sécheresse et les phénomènes climatiques extrêmes (inondations) deviennent plus fréquents. Cela impose une meilleure gestion des ressources en eau, y compris dans les réseaux d'assainissement.

Fonds européens : Des opportunités de financement existent via les programmes européens, comme les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional), pour moderniser les infrastructures d'assainissement et améliorer leur efficacité énergétique.

c. Contexte national et local

Inflation en France : La hausse des prix de l'énergie et des matériaux impacte significativement les coûts de fonctionnement et d'investissement des collectivités et également des syndicats d'assainissement.

Transition écologique et énergétique : En France, la loi Climat et Résilience et les objectifs de neutralité carbone renforcent la nécessité pour les syndicats de moderniser leurs infrastructures (réduction des consommations énergétiques, valorisation des boues, etc.).

Réglementation française : Le cadre réglementaire impose des contrôles renforcés sur la qualité des rejets et des équipements, ce qui peut nécessiter des investissements supplémentaires dans les stations d'épuration et les réseaux.

Aides de l'État et des agences de l'eau : Les agences de l'eau continuent à soutenir les

projets locaux via des subventions pour l'amélioration des infrastructures et la préservation des ressources en eau. Cependant, ces aides sont souvent conditionnées à des projets innovants ou à des démarches exemplaires en matière environnementale.

d. Enjeux spécifiques pour le syndicat d'assainissement des Dorons et investissements à prévoir

Modernisation des infrastructures : Réhabilitation des réseaux vieillissants pour limiter les pertes d'eau et les intrusions d'eaux parasites.

Mise aux normes : Mise en conformité de la station d'épuration avec les nouvelles réglementations européennes et nationales.

Transition énergétique : Intégration de technologies moins énergivores et valorisation des boues (méthanisation, compostage) pour réduire les coûts et améliorer les performances environnementales.

Adaptation au changement climatique : anticiper les épisodes de pluies intenses et les sécheresses par des infrastructures résilientes (bassins de rétention, gestion des eaux pluviales) et améliorer la gestion des eaux usées en période de crise hydrique pour préserver les ressources.

En conclusion, le syndicat doit prendre une nouvelle orientation en anticipant des investissements de réhabilitation de ses équipements vieillissants et en privilégiant des projets permettant de réduire les coûts à long terme tout en respectant les normes environnementales avec la recherche de financements externes et de subventions.

Un tableau des équilibres budgétaires en 2025 est joint à la présente.

Thierry MONIN demande de bien associer les services techniques très compétents de la CCVV dans les démarches de maîtrise d'œuvre et d'études pour la STEP.

Jean-Marc BELLEVILLE précise que la CCVV est le contributeur majoritaire du syndicat des Dorons et qu'il faut travailler ensemble.

Le Comité syndical, acte la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du syndicat mixte du bassin des Dorons, en prévision du vote du budget primitif 2025 prévu pour la prochaine séance du Comité syndical.

5. Informations et questions diverses

Nouare KISMOUNE fait savoir qu'à la suite de l'approbation des nouvelles taxes à partir du 1^{er} janvier 2025, les services ont rencontré la responsable du Trésor Public de Moûtiers afin d'obtenir des explications concernant les modalités et la mise en place du recouvrement de ces deux taxes.

Le trésorier a interrogé les services de Bercy pour nous expliquer concrètement le fonctionnement.

Nous sommes actuellement en attente de la confirmation de la trésorerie.

Florence SCARPETTA insiste sur la nécessité d'obtenir rapidement des informations pour la mise en place de la facturation à venir.

Nouare KISMOUNE explique que ces nouvelles taxes ne posent pas seulement problème en ce qui concerne la TVA, mais également l'enchaînement des collectivités, c'est-à-dire le syndicat Dorons, les communes, le délégataire et le syndicat des eaux. Selon les premiers éléments de la trésorerie, ils ne peuvent pas collecter un impôt qui est ensuite reversé à Véolia. Nous attendons une réponse de Bercy.

Dominique DUNAND demande si les deux délibérations prises en novembre sont applicables ?

Nouare KISMOUNE précise que les deux redevances ont un fondement légal.

Jean-Marc BELLEVILLE s'étonne de la nécessité d'interpeller Bercy pour une facturation de taxes qui se fait également ailleurs. Il espère que Bercy pourrait donner rapidement une réponse claire.

Nouare KISMOUNE explique qu'il est important d'assurer juridiquement le prélèvement de ces taxes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 30

La secrétaire de séance,
Florence SCARPETTA



Le Président,
Nouare KISMOUNE

